

## MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-14

Département du Pas-de-Calais \*\*\*\*\*\*

Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer

Canton de Boulogne Sud L'an deux mille vingt-quatre, Le 11 avril à 19 heures,

Date de convocation : Le 03 avril 2024 Date d'affichage : Le 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE 15/19

### Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emile LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

4/19

Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Suivant le résultat de l'exercice 2023, Monsieur le Maire propose d'affecter le budget de la manière suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agreee E legalite com 19\_DE=062=216209080=20240411=14\_2024=DE

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT
Libelle	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXEDENT
RESULTATS REPORTES		618 962,72		971 600,39
PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT				
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 268 393,93	1 646 871,61	681 838,67	703 877,37
TOTAUX	1 268 393,93	2 265 834,33	681 838,67	1 675 477,76
RÉSULTAT DE CLÔTURE		997 440,40		993 639,09

Reste à réaliser 993 639.09 - 303 000,00 = 690 639.09

L'excédent de fonctionnement 997 440,40 € sera affecté au compte comme suit :

AU COMPTE 002	805 187,86€	
AU COMPTE 1068	192 252,54€	•

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, approuve l'affectation du résultat présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :



Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice	19	
Nombre de membres présents	5	1
lombre de suffrages exprimés	28	
Votes Contre O Pour 18	25	

# Commune de La Capelle-les-Boulogne

## Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

1.550,000,00	0	)	Contre	Votes
2	Š	exprimé	Nombre de suffrages exprimés	Nombre o
5	ίδ	présent	Nombre de membres présents	Nombre o
19	cice	en exer	Nombre de membres en exercice	Nombre o

REÇU EN PREFECTURE le 15/04/2024

39\_DE-062-218309080-20240411-14\_2024-DE

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de JM DEGREMONT , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par 🛭 C . Vande kerkhov

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

997 440.40		vesuitat de ciolote
		Uncertain alatement
2 265 834.33	1 268 393.93	lotaux
1 646 871.61	1 268 393.93	Operations de l'exercice
		air airectee a linvestissement
618 962.72		Dort official and an area
		Résultats reportés
Excédent	Déficit	
Recettes ou	Dépenses ou	
NEMENT	FONCTIONNEMENT	

T Z	8 ou Rec Ex 88.67	993 639.09	
7 Ex	Rec Ex	1 675 477.76	681 838.67
E S	Rec	703 877.37	681 838.67
	+	Excédent	Déficit
		971 600.39	

1 991 079.49	
3 941 312.09	1 950 232.60
2 350 748.98	1 950 232.60
1 590 563.11	
Excédent	Déficit
Recettes ou	Dépenses ou
/IBLE	ENSEMBLE

Besoin total de financement Excédent de financement Besoin de financement Restes à réaliser RECETTES Restes à réaliser DEPENSES

Excédent total de financement

690	303	993
690 639.09	303 000.00	993 639.09
99	9	9

- aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni reserve. 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilen d'entrée et de sortie,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

907no8-13

805 187,86€ 192 252,54€

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ON DEGREGON Le Moire

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le comp fratif et il ne doit pas participer au vote.

COMMUNE